



## ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE  
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE

N° : PA 2023- 422  
Date :

Mis en ligne le : **29 JUIN 2023**

**29 JUIN 2023**

**Objet : Journées éco-citoyennes**

**Lieu : Quartier les Pins**

**Dates : 7, 17 et 20 juillet 2023**

**3 et 17 août 2023**

**6 septembre 2023**

N° Acte : 3.5

Le Maire de Vitrolles,

**Vu** le code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-1, L2212-2 ;  
**Vu** le code de la Santé Publique et notamment l'article L 3321-1 ;  
**Vu** le code de la Voirie Routière ;  
**Vu** le code de la Sécurité Intérieure ;  
**Vu** les arrêtés municipaux pris pour assurer la sécurité, la sûreté et la tranquillité publiques ;  
**Vu** l'arrêté municipal relatif à la réglementation sur le bruit n° 03-363 en date du 30 octobre 2003 ;  
**Vu** l'arrêté municipal n° 14-216 du 25 septembre 2014 relatif au règlement des parcs et jardins de la Ville de Vitrolles ;  
**Vu** le plan gouvernemental VIGIPIRATE n°10200/SDGSN/PSE/PSN/CD du 1<sup>er</sup> décembre 2016 ;  
**Vu** la demande, en date du 15 juin 2023, de l'association "les Petits Débrouillards PACA" d'organiser des "Journées Éco-citoyennes" dans divers lieux du quartier des Pins ;  
**Considérant** que l'occupation du domaine public est réglementée et qu'il y a lieu de prendre des dispositions de manière à maintenir le bon ordre, la sûreté et la sécurité publiques ;

### ARRÊTE

#### Article 1

L'association "Les Petits Débrouillards PACA" est autorisée à organiser sur le domaine public communal des animations intitulées "Journées Éco-citoyennes" aux lieux et dates suivants :

- 7 juillet 2023 de 16h30 à 20h30 → Espace Logirem, quartier les Pins ;
- 17 juillet 2023 de 15h à 20h → Espace Logirem, quartier les Pins ;
- 20 juillet 2023 de 15h à 20h → Jardins des pétunias, Place des Rameaux, City Stade les Pins, Espace Logirem, quartier les Pins.
- 3 août 2023 de 15h à 20h → Jardins des pétunias, quartier les Pins ;
- 17 août 2023 de 15h à 20h → Espace Logirem, quartier les Pins ;
- 6 septembre 2023 de 14h à 19h → City Stade les Pins, quartier les Pins.

#### Article 2

Les 7, 17 et 20 juillet, 3, 17 août 2023 et 6 septembre 2023, l'installation d'un stand, d'une tente gonflable (4 x 4 m), sans emprise au sol et d'un camion sera autorisée, pour les besoins de l'animation.

Le stationnement du camion sera interdit sur les aires pelousées.

#### Article 3

L'organisateur veillera au respect des mesures relatives à l'adaptation de la posture Vigipirate conformément à la note du 6 octobre 2016, qui lui a été adressée.

**Article 4**

L'association est tenue d'assurer ses activités dans le cadre de cette manifestation et d'être à jour de sa police d'assurance.

**Article 5**

La direction de la Voirie, des Réseaux et de la Circulation sera chargée d'afficher un exemplaire de l'arrêté sur le site, 7 jours minimum avant le début de la manifestation.

**Article 6**

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à partir de sa publication ou de sa notification.

**Article 7**

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L 2131-1 du CGCT accomplies.

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Commissaire Divisionnaire de Police Nationale et Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 8**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Cheffe de Cabinet,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur de la Voirie Réseaux Circulation,
- Madame la Directrice du Périscolaire et Loisirs,
- Monsieur le Directeur de la Vie Associative et Participation Citoyenne,
- Monsieur le Directeur des Sports,
- Monsieur le Directeur de l'Environnement et Aménagement du Paysage,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Madame la Commissaire Divisionnaire de Police Nationale,
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Vitrolles.

**Loïc GACHON**  
Maire de Vitrolles

